



**MODALITES FINANCIERES
TARIFS
AU 1^{ER} AVRIL 2022**

CQP et TFP :

Pour les Certificats de Qualification professionnelle (CQP) et les Titres à finalité professionnelle (TFP¹)* disponibles sur CERTIBLOC, organisés par le prestataire de formation et évaluateur habilité, le tarif de la certification est de :

- 300 € HT (soit 360 €TTC). Ce versement à CERTIDEV s'effectue en une seule fois lors de l'inscription à l'évaluation continue sur CERTIBLOC conformément aux Conditions générales de vente.

Le prestataire habilité organise l'évaluation continue et l'épreuve finale. Le défraiement de l'expert professionnel est à la charge du prestataire de formation et d'évaluation habilité.

Blocs de compétences :

Candidats inscrits dans un parcours qualifiant progressif (Acquisition de blocs de compétences)

L'organisme de formation habilité inscrit un candidat uniquement sur CERTIBLOC à un ou à plusieurs blocs de compétences. Le coût du bloc de compétences par candidat s'élève à :

- 50 €HT (soit 60 € TTC).
- Un forfait de 3 blocs de compétences (à l'exception du CQP EE -Employé d'étage) est fixé à 100 € HT (soit 120 €TTC).
- Au-delà de 3 blocs de compétences le versement de 300 €HT (soit 360 euros TTC) est dû.

Ce versement à CERTIDEV s'effectue en une seule fois lors de l'inscription sur CERTIBLOC.

Certifications professionnelles :

Sont exclues les certifications TFP et CQP, les tarifs des certifications professionnelles inscrites au Registre Spécifique ou non sont fixés à 50 € HT (soit 60 € TTC).

¹ Pour les CQP¹ non renouvelés en blocs de compétences et non disponibles sur Certibloc organisés par les organismes de formation accrédités, s'appuyant sur le livret /dossier au format papier le tarif de la certification est de : 300 €HT (soit 360€TTC) par CQP et par candidat. Ce versement à CERTIDEV s'effectue en une seule fois. Pour rappel, dès que le CQP est renouvelé en blocs de compétences est disponible sur CERTIBLOC, il n'est plus possible d'utiliser le livret papier.



Conditions générales :

A-Réinscription :

Dans le cas où, la réinscription s'effectue à la suite d'un abandon, il s'agit d'une nouvelle inscription à effectuer sur CERTIBLOC.

Dans le cas où la réinscription est consécutive à un échec à au moins un des blocs de compétences ou à l'évaluation finale, le candidat peut faire l'objet d'une réinscription sur CERTIBLOC.

Si le candidat a obtenu un CQP partiel dans l'ancienne ingénierie de moins de 5 ans à la date de l'inscription sur CERTIBLOC (date du jury faisant foi), **l'organisme devra réinscrire le candidat aux blocs de compétences concernés ainsi qu'à l'évaluation finale²** de la certification correspondante en vigueur³. En revanche, si le CQP partiel a été obtenu au-delà des 5 ans, alors le candidat devra se réinscrire à la certification dans sa totalité.

Réinscription à un bloc et à l'épreuve finale :

- le montant des frais de dossier est fixé à 100 € HT (soit 120 € TTC).

Réinscription à deux blocs et à l'épreuve finale :

- le montant des frais de dossier est fixé à 150 € HT (soit 180 € TTC)

Réinscription à trois blocs et plus et à l'épreuve finale :

- le montant des frais de dossier est fixé à 300 € HT (soit 360 € TTC)

Inscription ou représentation à l'épreuve finale seule : La présentation ou la représentation du candidat à l'évaluation finale :

- le montant des frais de dossier est fixé à 50 € HT (soit 60 € TTC).

B-Abandon :

si moins de 50% des heures de formation ont été réalisées par le candidat aucun frais ne sera demandé. A 50% des heures de formation réalisées par le candidat, le prestataire de formation s'acquittera de la totalité des frais de certification.

C-VAE : Validation des acquis d'expérience

- le montant des frais de dossier est fixé à 300 € HT (soit 360 € TTC)

D- Règlement à 60 jours calendaires à réception de la facture selon les CGV en vigueur.

² Le prestataire de formation devra se rapprocher de CERTIDEV pour valider les blocs restant à préparer.

³ Le CQP a fait l'objet d'une modification de contenu ou bien a pu faire l'objet d'une transformation en Titre à finalité professionnelle. Dans tous les cas la certification qui sera délivrée est celle active sur le site de France Compétences au RNCP et en vigueur auprès de la Branche professionnelle concernée.



Grille tarifaire au 1^{er} avril 2022 :

	Tarif HT	TVA 20%
Traitement du dossier de demande d'habilitation à une ou plusieurs certifications (Hors permis de former ⁴)	0 € HT	0 € TTC

Tarifs ci-dessous **par candidat** :

CQP et TFP	Tarif HT	TVA 20%
Inscription sur la plateforme et accès au positionnement préalable	0 € HT	0 € TTC
Inscription à la certification entière sur CERTIBLOC (CQP ou TFP) évaluation continue et évaluation finale)	300 € HT	360 € TTC
Inscription à un CQP ancienne ingénierie non disponible sur Certibloc (livret de suivi format papier)	300 € HT	360 € TTC

Bloc de compétences	Tarif HT	TVA 20%
Inscription par Bloc de compétences :	50 € HT	60 € TTC
Forfait 3 Blocs de compétences (sauf Employé d'étage 300€HT)	100 € HT	120 € TTC
Acquisition de quatre blocs et plus	300 € HT	360 € TTC

Réinscription :	Tarif HT	TVA 20%
Présentation ou représentation seule à l'évaluation finale	50 € HT	60 € TTC
Réinscription à un bloc et à l'épreuve finale	100 € HT	120 € TTC
Réinscription à deux blocs et à l'épreuve finale	150 € HT	180 € TTC
Réinscription à trois blocs et à l'épreuve finale	300 € HT	360 € TTC

Certifications professionnelles :	Tarif HT	TVA 20%
RST : Relation de service - secteur tourisme	50 € HT	60 € TTC
MORST : Management opérationnel de la relation de service - secteur tourisme	50 € HT	60 € TTC
CCSRC :	50 € HT	60 € TTC

VAE	Tarif HT	TVA20%
CQP ou TFP inscription à la certification entière sur CERTIBLOC (évaluation continue et évaluation finale)	300 € HT	360 € TTC

⁴ L'habilitation au permis de former fait l'objet d'une facturation auprès de CERTIDEV voir les conditions d'habilitation du permis de former.